



## COMITE : DU FINISTERE.....

Adresse 4 rue Anne Robert Jacques TURGOT 29000 QUIMPER.....

Téléphone 0608262647 ..... Email louis.leberre@orange.fr.....

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU FINISTERE.....

DATE 14 Mai 2016..... Lieu Chateauneuf-du-Faou.....

### RAPPEL

Un exemplaire doit être adressé à la FFJDA-Secrétariat Général ainsi qu'à la ligue de rattachement dans les deux mois suivant l'Assemblée Générale.

Ce procès verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale du comité.

**Mentions communes aux procès verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires :**

### PARTICIPATION

- nombre de membres votants convoqués	68
- nombre de membres votants présents	25
- nombre de membres votants représentés	19
- nombre total de voix	2350.
- nombre de voix représentées	650
- nombre de voix présentes	960

**Total votants présents et représentés** 44 ..... Représentant 1630 voix

Soit un quorum de plus de 1/2.. voix (1/2, 1/3, 2/3)

Quorum nécessaire atteint (*suivant la nature de l'assemblée générale*) **OUI**

Si le quorum nécessaire n'est pas atteint, l'assemblée générale est reportée ..... par le président.  
Une nouvelle date d'assemblée doit être fixée.

- nombre de membres avec voix consultative	12 ...
- nombre de membres avec voix consultative présents	10
<b>Total participation des membres</b>	.....

### PERSONNES INVITEES

Mr. Jean Pierre ROLLAND Maire de Chateauneuf-du-Faou

### RESOLUTIONS

Chacun des points de l'ordre du jour sera retranscrit et ceux donnant lieu à résolution mentionneront le vote et la répartition des voix.

**Mentions concernant les assemblées générales ordinaires :**

On précise pour chaque vote la répartition des voix : nombre de oui, de non, de blancs, ou unanimité. On mentionne les résultats de tous les votes, que les résolutions aient été adoptées ou rejetées :

- Quitus de gestion  
Voté à l'unanimité

- Vote du budget (rappeler les principaux points du budget adopté et, notamment, le montant et les modalités de répartition de la cotisation club) ;

**BUDGET 2016**

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS	10000€	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	21500€
LOCATION, ENTRETIEN ASSURANCES	4000€	PARTICIPATION STAGES	11500€
ANIMATION, HONORAIRES PUBLICATION	5500€	ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL LIGUE	29000€
TRANSPORT ET DEPLACEMENTS	25000€	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL ET GENERAL	12000€
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15000€	COTISATIONS CLUBS	8500€
FRAIS GENERAUX	4200€	PRODUIT DIVERS GESTION COURANTE	5000€
CHARGES DU PERSONNEL	12100€	COUPE MINIMES	2500€
GESTION COURANTE	3200€		
AMORTISSEMENTS	6000€		
COUPE MINIMES	5000€		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>90000€</b>		<b>90000€</b>

**BUDGET PREVISIONNEL 2017**

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS	10000€	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	21500€
LOCATION, ENTRETIEN ASSURANCES	4000€	PARTICIPATION STAGES	11500€
ANIMATION, HONORAIRES PUBLICATION	5500€	ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL LIGUE	29000€
TRANSPORT ET DEPLACEMENTS	25000€	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL ET GENERAL	12000€
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15000€	COTISATIONS CLUBS	8500€
FRAIS GENERAUX	4200€	PRODUIT DIVERS GESTION COURANTE	5000€
CHARGES DU PERSONNEL	12100€	COUPE MINIMES	2500€
GESTION COURANTE	3200€		
AMORTISSEMENTS	6000€		
COUPE MINIMES	5000€		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>90000€</b>		<b>90000€</b>

**COTISATION CLUB 2016**

Comité : 120€  
LIGUE : 120€

Voté à l'unanimité

- Nom du commissaire aux comptes désigné ou, chaque année, nom des commissaires vérificateurs aux comptes désignés ;

Denis COUTOIS

Voté à l'unanimité

- Questions ayant donné lieu à résolutions ;  
Pas de question

- Interventions.

Madame Nicole KERVRAN adjointe au sport et aux associations

Monsieur Jérôme LIOT Président de la ligue de Bretagne

**Mentions concernant les assemblées générales extraordinaires :**

Lorsqu'il s'agit d'une modification des statuts, le procès-verbal doit reprendre le texte avant modification et le texte adopté.

On précise pour chaque vote la répartition des voix : nombre de oui, de non, de blancs, ou unanimité.

On mentionne les résultats de tous les votes, que les résolutions aient été adoptées ou rejetées.

En fonction de la nature de chaque résolution, on précise le taux de la majorité nécessaire à l'adoption de la résolution (par exemple, pour une modification des statuts : majorité des 2/3)

Modification Art 10 : composition du comité directeur

Adopter à l'unanimité

## **ELECTIONS au COMITE DIRECTEUR**

### Assemblée générale ordinaire

Préciser le nom de tous les candidats et le nombre de voix obtenu par chacun.

Indiquer les membres élus.

Pour le président, préciser que son élection le mandate à la représentation du comité à l'assemblée générale fédérale.

Président :	Louis LE BERRE	1430	Elus
Secrétaire General :	Didier CADO	1430	Elus
Trésorie :	Didier DECOURT	1430	Elus
Membre :	Sandrine ABIVEN	1430	Elus
	Jérôme CAILLIAU	1515	Elus
	Béatrice DE SOUZA	1390	Elus
	Agnés LIEURADE	1430	Elus
	Laurent MOREL	1105	Elus
	Gilles Quenet	270	Non Elus
	Béatrice RUBEAUX-GRANDIN	1525	Elus
Délégués régionaux :	Laurent MOREL		Elus
Délégués nationaux :	Joel BOUCHER		Elus
	Myriam DEVAUX		Elus

## **ELECTION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE**

Préciser le nom du président du comité, le nom des candidats et le nom des délégués élus et leurs suppléants.

Président :	Louis LE BERRE
Délégués nationaux :	Joel BOUCHER
	Myriam DEVAUX

## **AUTRES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR**

## **QUESTIONS DIVERSES**

-

Procès Verbal signé par le Président et/ou le Secrétaire Général du Comité